

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
DEMANDE.S DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS qu'une consultation publique aura lieu **le 28 juillet 2026 à 18h15**, au 629, boul. Perron à Carleton-sur-Mer, pour toute personne intéressée à se faire entendre sur :

54, rue de la Gare : Demande de dérogation mineure qui consiste à autoriser une hauteur de mur de garage de 3.96 m plutôt que 3.65 m et une hauteur de porte de garage de 3.66 m plutôt que 3.10 m ([art. 5.5.1.3, règlement de zonage](#)).

Les personnes qui désirent obtenir davantage d'information sont invitées à le faire par courriel à urbanisme@carletonsurmer.com d'ici le 27 juillet 2026.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 14^{ÈME} JOUR DE JUILLET 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier

(Publication sur le site internet de la Ville le 14 juillet 2026)